

CHA 9 2016.STA.25266

Déclarations de planification

Version 4

Le 05.03.2019 / BAA

Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022

Auteur-e-s	Proposition		+ ++	- --
CIRE (Jost)	4.	Concernant le chapitre Ligne directrice : Dans la ligne directrice de son programme gouvernemental de législature, la Conseil exécutif a lié le développement durable aux trois thèmes stratégiques que sont l'économie, la société et l'environnement. Le Conseil exécutif est chargé d'examiner la création de trois organes de conseil consacrés aux trois domaines précités (économie, société, environnement). Y siégeront des personnes issues du gouvernement, de la recherche et, en fonction de l'organe de conseil, des spécialistes de l'économie, de la société ou de l'environnement. Ces organes conseillent le Conseil exécutif sur les questions stratégiques.		—
PEV (Kipfer)	1.a	Concernant l'environnement financier, p. 7 Pour le Conseil-exécutif, le succès des projets et des mesures dépend de l'évolution de l'environnement financier. Ce dernier ne permettra pas un financement de tous les projets sur fonds propres. Le Conseil-exécutif est donc chargé de présenter au Grand Conseil et à la population : - à quelles conditions il entend accepter un nouvel endettement et donc une augmentation (provisoire) de l'endettement brut pour mettre en œuvre les investissements utiles qu'il prévoit et - comment il entend piloter le processus requis de manière transparente avec ou sans un nouveau fonds.	+	

CIRE (Jost)	2.	<u>Concernant l'objectif 1 :</u> Dans l'objectif 1 (« Pôle d'innovation et d'investissement »), les petites et moyennes entreprises (PME) ne sont mentionnées que dans le cadre d'un projet. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre d'autres mesures spécifiques afin de faire du canton de Berne un terrain plus propice pour l'installation et la création de PME. L'objectif est que Berne devienne le canton de référence pour les PME.	+	
Geissbühler (UDC)	2.a	<u>Concernant l'objectif 1 :</u> Le canton encourage la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle en créant, de même que les milieux économiques, plus de postes à temps partiel.	+	
Brönnimann (pvl) Wildhaber (PS-JS-PSA)	2.b	<u>Concernant le chapitre Objectifs stratégiques, Objectif 1 :</u> Un contingent suffisant d'enseignantes et d'enseignants compétents est garanti grâce à des mesures ciblées visant à augmenter l'attrait de la profession d'enseignant-e.		-
CIRE (Jost)	3.	<u>Concernant l'objectif 2 :</u> En ce qui concerne l'objectif 2 (« Centre politique national et transition numérique »), le Conseil-exécutif examine d'autres mesures afin d'augmenter la valeur ajoutée autour d'un rassemblement d'administrations. Les mesures ci-après pourraient par exemple être examinées : (a) renforcement de l'offre de formation dans le domaine de l'administration publique et des organisations à but non lucratif ; (b) renforcement du domaine de la diplomatie afin d'attirer à Berne des organisations et des conférences internationales ; (c) conditions-cadre améliorées pour l'implantation à Berne de nouvelles entreprises et organisations de lobbying.	+	
PS-JS-PSA (Gullotti)	3.a	<u>Concernant l'objectif 2 :</u> Le Conseil exécutif contribue activement au maintien d'un service public de qualité dans le canton de Berne. Il garantit à la population bernoise un accès aux prestations de ses acteurs (La Poste, Agence télégraphique suisses, CFF Cargo, etc.) et prend les mesures nécessaires pour maintenir un dialogue avec les acteurs concernés.		-

UDC (Lanz)	3.b	<u>Concernant l'objectif 2 (chapitre Projets et mesures) :</u> Le Conseil-exécutif est chargé de renoncer à une priorité dans le projet de vote électronique (Objectif 2.3) et de concentrer les ressources sur les autres projets.		-
PS-JS-PSA (Marti)	3.c	<u>Compléter l'objectif 3 (Favoriser la cohésion) :</u> La sécurité sociale est garantie pour toutes les personnes du canton de Berne. Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a ainsi le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.		-
PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger)	3.d	<u>Concernant l'objectif 3 (Politique familiale) :</u> le canton de Berne mène une politique familiale ambitieuse qui améliore les conditions-cadre pour les familles, en particulier en mettant l'accent et en améliorant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ainsi que la mise en réseau des offres de conseil existantes, et en améliorant la situation économique des familles menacées de pauvreté et des familles pauvres.		-
UDC (Aebi)	3.e	<u>Concernant l'objectif 3 :</u> La ville et la campagne doivent se développer. Un renforcement des régions périphériques peut être atteint au moyen d'une sécurisation des structures décentralisées qui s'y trouvent. Il est possible aujourd'hui de « soutenir grâce au numérique » les structures décentralisées.	+	
Les Verts (Grupp)	3.f	<u>Compléter l'objectif 3 (chapitre Projets et mesures, projets), nouveau point 3.5 :</u> Le canton de Berne garantit à sa population la fourniture matérielle des prestations ainsi que des conditions de vie stables.		-
PS-JS-PSA (Jordi)	3.g	<u>Compléter l'objectif 3.C (chapitre Projets et mesures, idées de projet et perspectives) :</u> « Dans sa nouvelle stratégie en matière de santé, le canton de Berne met en place les bases nécessaires pour que le système de santé présente un niveau de qualité élevé, offre à toutes et à tous des accès à bas seuil, travaille en réseau et soit accessible financièrement ...»		-
PS-JS-PSA (Jordi)	3.h	<u>Compléter l'objectif 3 (chapitre Projets et mesures Idées de projet et perspectives) ; nouveau point 3.E :</u> Par des mesures ciblées, le canton de Berne encourage l'intégration professionnelle des personnes ayant une capacité de travail limitée et d'autres personnes défavorisées. Il coopère dans ce domaine avec le secteur privé.		-

Les Verts (Grupp)	3.i	<u>Compléter l'objectif 3 (chapitre Projets et mesures Idées de projet et perspectives) ; nouveau point 3.E :</u> Le canton de Berne encourage la liberté personnelle et veille aux droits fondamentaux de sa population en dépit des nouveaux développements en matière de politique de sécurité.		-
CIRE (Jost)	4.	<u>Concernant l'objectif 4 :</u> Le Conseil-exécutif mentionne dans l'objectif 4 (Diversité régionale et bilinguisme) le rôle de trait d'union du canton de Berne entre la Suisse francophone et germanophone. Le Conseil-exécutif est chargé de prendre position sur le rapport d'experts mentionné (« Rapport Stöckli ») et d'accorder la priorité à sa mise en œuvre.	+	
PS-JS-PSA (Marti)	4.a	Compléter l'objectif 4 (La diversité régionale est un atout) : Les structures régionales , en particulier le nombre de communes, font l'objet d'un examen à partir de critères uniformes et sont rassemblées et regroupées en fonction de leurs spécificités en tant que bassins de vie ou espaces économiques.		-
PS-JS-PSA (Gullotti)	4.b	<u>Concernant l'objectif 4 :</u> Le canton de Berne s'engage à consolider les acquis institutionnels existants de la population francophone dans les arrondissements du Jura bernois et de Bienne et mène au-delà du rapport Stöckli sur le bilinguisme, une réflexion sur la manière d'intégrer dans les institutions régionales existantes les francophones domiciliés en dehors des arrondissements administratifs du Jura bernois et de Bienne. Il propose des mesures concrètes à cet effet.		-
SVP (Geissbühler)	4.c	<u>Concernant l'objectif 4 :</u> En ce qui concerne la politique de fusion des communes, le principe cardinal doit être celui du libre choix.		-
CIRE (Jost)	5.	<u>Concernant l'objectif 5 :</u> Le Conseil-exécutif est chargé de tenir compte du thème du changement climatique et de l'utilisation durable de l'eau dans l'objectif 5 (« Développement durable ») du programme gouvernemental de législature, et d'examiner des mesures concrètes en collaboration avec le monde de la recherche et les milieux économiques. Le contexte est celui des pénuries d'eau saisonnières plus fréquentes causées par le changement climatique. Par sa situation géographique, le canton de Berne a la possibilité de mettre des réserves d'eau à la disposition de la Suisse voire de l'étranger.	+	
UDC (Aebi)	5.a	<u>Concernant l'objectif 5 :</u> Le Conseil-exécutif est chargé de présenter clairement le lien entre les projets et la situation financière du canton et d'établir une liste de priorité des projets.		-

PS-JS-PSA (Fuhrer-Wyss) Les Verts (Baumann)	5.b	<u>Concernant l'objectif 5 :</u> Le nombre d'exploitations bio dans le canton de Berne est au moins égal à la moyenne suisse.		-
PS-JS-PSA (Fuhrer-Wyss) Les Verts (Baumann)	5.c	<u>Concernant l'objectif 5 :</u> Les ressources financières et en personnel nécessaires sont mises à disposition en vue de l'offensive biologique.		-
PS-JS-PSA (Fuhrer-Wyss) Les Verts (Baumann)	5.d	<u>Concernant l'objectif 5 :</u> Un centre de compétences Exploitation biologique est créé à des fins de formation et perfectionnement.		-
PS-JS-PSA (Marti)	5.e	<u>Compléter l'objectif 5 (Technologies d'avenir et développement durable) :</u> Condition de base nécessaire au développement durable, la formation doit être encouragée, en particulier dans la phase préscolaire (p. ex. garderie, encouragement précoce) comme jalon d'un futur succès scolaire, de même que le développement de l'école obligatoire comme lieu de vie et d'apprentissage global (p. ex. école à journée continue bénévole), de la formation professionnelle et de la formation de rattrapage.		-
Wandfluh (UDC)	5.f	<u>Idées de projets et perspectives complétant l'objectif 5</u> <u>Le Conseil exécutif est chargé d'insérer dans le programme gouvernemental de législature (Point 5.E) le texte ci-après concernant le centre de compétence INFORAMA à Hondrich.</u> Avec sa grande part de collines et de régions montagneuses, le canton de Berne est un acteur central de l'économie de montagne et de l'utilisation des surfaces herbagères. Afin de renforcer cette position, un Centre national de l'économie de montagne et de l'utilisation des surfaces herbagères d'envergure nationale sera créé dans l'Oberland. L'utilisation et l'exploitation durable des surfaces herbagères riches en espèces dans les régions de colline et de montagne sont d'une importance cruciale pour maintenir des paysages variés et un habitat décentralisé. La production de lait à partir de l'herbe et sa mise en valeur sous forme de fromage ainsi que la production de viande représentent une chaîne de valeur ajoutée essentielle pour ces régions et sont depuis toujours une ressource essentielle. Il est crucial de poursuivre sans relâche le développement des connaissances entourant la mise en valeur du fromage et de la viande et de contribuer ainsi au maintien voire à la croissance de la valeur ajoutée. Il importe de renforcer tant la formation que le conseil dans ce domaine et de les adosser encore mieux à la recherche. Les questions concernant l'utilisation future et d'éventuels conflits d'utilisation dans le milieu alpin ont elles aussi une signification de plus en plus importante, à la fois nationale et internationale. Pour établir dans ce domaine son rôle de pionnier national, le canton de Berne crée sur le site de Hondrich un tel centre de compétence.		--

Wandfluh (UDC)	5.g	<u>Idées de projets et perspectives complétant l'objectif 5</u> <u>En sa qualité de représentant du plus grand canton agricole, le Conseil exécutif est chargé de saisir cette opportunité et d'inscrire au point 5.E du programme gouvernemental de législature la production et la transformation des denrées alimentaires.</u> Texte : Le canton doit renforcer la formation dans le domaine de la production et en particulier de la transformation des denrées alimentaires. Comme mesure d'accompagnement, un centre d'économie de montagne et d'utilisation des surfaces herbagères d'envergure régionale est créé à l'INFORAMA dans l'Oberland bernois. En outre, les liens entre HAFL (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, INFORAMA et les entreprises de transformation doivent être encouragés et les ressources existantes renforcées dans la durée.		--
Les Verts (Grupp)	5.h	<u>Concernant l'objectif 5 :</u> Le Conseil-exécutif est chargé d'inscrire un troisième objectif au titre des bonnes conditions générales à créer pour les technologies d'avenir et le développement durable : atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.		-
Les Verts (Grupp)	5.i	<u>Compléter les mesures dans le domaine de l'objectif 5 :</u> Le Conseil-exécutif est chargé d'accélérer la décarbonisation du secteur du chauffage conformément au point 5.5 et de prévoir de nouvelles mesures de réduction des émissions de CO₂ pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. A court terme, Il faut trouver d'autres moyens d'obtenir au moins les réductions de CO₂ que la loi sur l'énergie rejetée aurait permis d'atteindre. Le canton de Berne doit en outre – conformément à la « Vision 2030 » pour l'environnement – assumer « un rôle moteur » en particulier dans tous les domaines de la protection du climat. Pour ce faire, les répercussions climatiques de toutes les décisions politiques devront être prises en considération plus résolument que jusqu'à présent et ceux des dossiers politiques qui atténuent le changement climatique et ses conséquences devront être traités en priorité.		-